



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 janvier 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donal Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du Code municipal du Québec stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim , Madame France Brassard a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le 17 décembre 2024 lors de

l'atelier sur le budget, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour l'annonce de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2025 et du plan triennal des immobilisations a été affiché le 19 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la séance extraordinaire du 7 janvier 2024 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 h 00.

2025-01-388 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 17 décembre 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du budget de l'exercice financier 2025
- 4. Adoption du Programme triennal pour l'exercice financier 2025-2026-2027
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 janvier 2025.

2025-01-389 ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans le Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prévoit un équilibre budgétaire au niveau des revenus et des dépenses le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

VENTILATION DES REVENUS PAR SOURCE	2024	2025
Taxes foncières (valeur foncière, spéciales, services)	1 531 998 \$	1 577 521 \$
Compensations tenant lieu de taxes	34 950 \$	44 354 \$

Services rendus	186 984 \$	165 884 \$
Impositions de droits	9 750 \$	6 750 \$
Intérêts	16 500 \$	46 500 \$
Transferts conditionnels et inconditionnels	885 275	916 233\$
Autres revenus	300 \$	300\$
Total	2 665 757\$	2 757 542 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2024	2025
Administration générale	540 884 \$	570 562\$
Sécurité publique	184 728 \$	185 248\$
Transport	507 777 \$	476 216 \$
Hygiène du milieu	440 477	453 442 \$
Santé et bien être	1 500 \$	4 000\$
Aménagement, urbanisme et développement	159 190 \$	145 284 \$
Loisirs et culture	215 217 \$	218 136 \$
Frais de financement	210 818 \$	381 262 \$
Total	2 260 591 \$	2 434 150\$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	2024	2025
Remboursement fonds de roulement	31 321 \$	31 321\$
Remboursement de la dette long terme	386 000 \$	411 500\$
Activités d'investissement	42 430\$	48 030 \$
Affectation déficit	- 54 585 \$	-167 459 \$
Total	405 166\$	323 392 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le budget de l'année financière 2025 soit accepté tel que présenté ci-dessus et que la directrice générale par intérim soit autorisée à signer tous les documents afférents.

2025-01-390

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter chaque année le plan triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes (PTI) suivant l'article 953.1 du Code municipal du Québec ;

ANNÉE 2025	Investissement	Subventions	Part Longue-Rive
Branchement égouts Bâtiment des loisirs	15 000 \$	-	15 000 \$
Branchement égouts kiosque touristique	5 890 \$	-	5 890 \$
Aménagement escalier kiosque touristique	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Éclairage stationnement 316 rue Principale	1 000 \$		1 000 \$
Réfection ponceaux rue Boisvert	9 500 \$	8 000 \$	1 500 \$
Sentier sur pilotis marais salées	90 000 \$	90 000\$	
Rue Côté et rue du Fleuve Plans et devis	420 000 \$	336 000 \$	84 000 \$
Total	551 390 \$	439 000 \$	112 390 \$

ANNÉE 2026	Investissement	Subventions	Part Longue-Rive
Illumination passerelle piétonnière	20 000 \$	-	20 000 \$
Réfection ponceaux rue Boisvert	8 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Aménagement panneaux entrée du village	20 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
Chalet Pointe à Boisvert	10 000 \$		10 000 \$
Rue Coté et rue du fleuve	2 000 000 \$	1 600 000 \$	400 000 \$
Grange Sault au Mouton	15 000 \$		15 000 \$
Total	2 073 000\$	1 619 000 \$	454 000 \$

ANNÉE 2027	Investissement	Subventions	Part Longue-Rive
Rue de l'Éperlan	5 000 \$	4 000 \$	1 000 \$
Débroussaillage chemin lac des Cèdres	14 666 \$	-	14 666 \$
Total	19 666 \$	4 000 \$	15 666 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Programme triennal des dépenses en immobilisation 2025-2026-2027 soit et est, par les présentes, adopté tel que présenté.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer tous les documents afférents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 14, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 25.

2025-01-391 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal déclare la séance terminée à 19 h 25.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim